



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire
Jeudi 15 juin 2023 _ 18 h00
Salle des expositions - Eymoutiers

L'an deux mille vingt et trois, le 15 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session extraordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 8 juin 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	6	27	27	1

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle.

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Juliana à LEVET Elise, COUPET Georges à BESNIER Michèle, ECHASSERIAU Vincent à CHADELAUD Michel, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, SIMON Philippe à BRUN Patrick, SUDRON Frédéric à LEBLANC Christian.

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine, BOSDEVIGIE Jean Pierre, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, POURCHET Pierre, THEYS Michel.

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

Assistaient également à la séance du Conseil :

HOCINI Hanissa : Directrice générale des services
BAYLES Sandrine : Agent administratif

A 18h18, Madame La Présidente ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

FINANCES

Rapporteur Mme LENOBLE

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM 2023 Annule et Remplace

Madame La Présidente indique que lors du Conseil Communautaire du 6 avril 2023 le point inscrit à l'ordre du jour portant sur le vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM 2023 doit être repris et soumis au vote.

Madame La Vice-Présidente rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Pour mémoire, en 2022, le taux de TEOM est à 11.8%.

Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères serait pour 2023 s'établirait comme suit :

BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS 2022
6 715 634	11,80 %	792 445 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré, de

- **CONSERVER le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 2022 soit à hauteur de 11,80%, soit un produit attendu pour 2023 de 792 445 €.**
- **DIRE que cette délibération annule et remplace celle du 06 avril 2023.**

FINANCES

Rapporteur Mme LENOBLE

Vote des taux d'imposition pour 2023 - Annule et Remplace

Madame La Présidente indique que lors du Conseil Communautaire du 6 avril 2023 la délibération 21/2023 portant sur le vote des taux d'imposition pour 2023 doit être reprise et indiquer le taux de la CFE.

Madame La Présidente rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2023 sont les suivants :

IMPOTS	BASES PREVISIONNELLES	Pour mémoire TAUX depuis 2016	TAUX 2023	PRODUITS ATTENDUS 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 567 282	1,94 %	2 %	140 600 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	359 017	4,11 %	4,24 %	16 294 €
Taxe d'habitation additionnelle	2 693 645	8.99%	9.27%	267 430 €
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	1 429 000	-	30.56%	436 702 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **FIXER** les taux d'imposition de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour l'année 2023 comme suit, pour des produits attendus tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus :
 - taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 2 % ;
 - taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 4,24 %
 - taux de la Taxe d'habitation additionnelle à 9.27%
 - taux de la Cotisation foncière des entreprises à 30.56%

- **DIRE** que cette délibération annule et remplace celle du 06 avril 2023.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Fait à Eymoutiers, le 23 juin 2023

Le secrétaire de Séance
Thierry MUZETTE



La Présidente
Mélanie PLAZANET



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

